



Le jeudi 15 octobre 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 9 octobre 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à Mme Danièle PETIT), Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Martine Foulon), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (à M. Riquier WILLOQUET)

Absent excusé : M. Dominique SERGENT

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N° 15-5-19

-----  
**Affaires Juridiques**  
-----

Cession d'un terrain appartenant  
A la commune

-----  
Rue Norbert Segard  
Section cadastré BK 268

Rapport de M. le Maire,

La ville est propriétaire d'un terrain sis à Bondues rue Norbert Segard cadastré section BK n°268.

Celui-ci est inscrit en emplacement réservé d'infrastructure n°20 au Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation de la liaison avenue des Archers/zone AUCm ouest.

Par lettre en date du 5 novembre 2009, la Métropole Européenne de Lille a confirmé que le bien en question ne présente plus d'intérêt compte-tenu de la réalisation effective du projet.

La levée automatique de la réserve est donc intervenue au terme du délai légal prescrit par la loi SRU soit le 8 juillet 2010.

Monsieur Frédéric Cousin, voisin du terrain objet de la présente délibération, a fait connaître son souhait de procéder à son acquisition qui représente une surface de 526 m<sup>2</sup>.

La consultation de la brigade d'évaluation domaniale a permis de fixer le prix de cession à 60€/m<sup>2</sup>.

Cela étant exposé, nous vous demandons :

- de décider la cession de la parcelle divisée, cadastrée section BK n° 268 au profit de Monsieur Frédéric Cousin demeurant 29 rue Norbert Segard à Bondues
- de fixer le prix de cession à 76 €/m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

